

DECLARATION DU BURUNDI

Merci Monsieur le Président,

Le Burundi vous remercie pour l'organisation de cette réunion et félicite la Pologne pour son adhésion à la Convention.

Etant un pays qui a adhéré à la convention d'Ottawa, le Burundi a déjà réalisé pas mal d'activités pour la mise en œuvre effective de cette convention.

1. Par rapport à l'article 4 de la convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ratifiée par la République du Burundi le 22 Juillet 2003, le Burundi a totalement honoré ses engagements en détruisant la totalité de son stock comprenant 664 mines antipersonnel.

2. Les procédures générales de sécurité relatives à la destruction des mines dans les zones minées (article 5) sont conformes aux normes internationales de l'action contre les mines. Par ailleurs, elles sont mises en œuvre de manière à ne pas altérer les infrastructures existantes et les normes relatives à la protection de l'environnement. Depuis 2006 à 2013, l'équipe nationale de déminage a déjà détruit 80 mines antipersonnel de type TS50 et deux grenades de type F1 dans différentes zones du pays.

3. Le Burundi a également honoré ses engagements en dépolluant toutes les zones qui ont été identifiées comme suspectes jusqu'à nos jours.

Toutefois, des zones additionnelles suspectes ont été signalées par le ministère de l'Energie et des Mines se trouvant sous les pylônes électriques de la Régie d'eau et d'électricité dans 3 provinces dont Bururi, Bujumbura et Bubanza.

Ainsi donc, une enquête non technique financée par la Régie d'eau et d'électricité comme effort national sur quelques zones sous pylônes a été réalisées.

Le reste du travail non technique à faire concerne la province de Bubanza et de Bujumbura. Pour ce faire, le Burundi a soumis une requête de financement à la Confédération Suisse et attendons le déblocage des fonds pour s'acquitter de notre obligation comme prévu au 1^{er} Avril 2014.

Je ne pourrais pas terminer mon propos sans pouvoir remercier la Confédération Suisse et tous les autres partenaires des efforts déjà accomplis pour faciliter les tâches de l'équipe nationale de déminage ainsi que des initiatives déjà manifestées pour nous accompagner dans la réalisation du reste des activités prévues pour la dépollution totale des mines au Burundi. Et j'interpelle tout autre partenaire potentiel de joindre l'initiative déjà manifestée par la Confédération Suisse pour l'appui financier et technique afin de pouvoir finaliser le déminage au Burundi.

Je vous remercie